EDK | CDIP | CDPE | CDEP |
Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

REDEBEITRAG - DISCOURS

von Staatsrätin Isabelle Chassot (FR), Präsidentin der EDK anlässlich der Jahrestagung der Konferenz Schweizerischer Gymnasialrektorinnen und Gymnasialrektoren (KSGR) am 18. Mai 2009 in Olten

de Madame Isabelle Chassot, conseillère d'Etat (FR), présidente de la CDIP à l'occasion de l'assemblée annuelle de la conférence des directrices et directeurs de gymnases suisses (CDGS) le 18 mai 2009 à Olten

Es gilt das gesprochene Wort / Seul le texte prononcé fait foi.

Sehr geehrter Herr Bundesrat Couchepin
Sehr geehrte Frau Präsidentin
Sehr geehrte Damen und Herren

Ich bedanke mich für die Einladung, hier an der Jahresversammlung aller Rektorinnen und Rektoren der Gymnasien zu sprechen.

Mein Vortrag ist nicht «die» offizielle Position «der EDK». Der Vorstand hat sich vor 10 Tagen erneut des Themas angenommen und aus den Empfehlungen zu EVAMAR II und PGYM nach eingehender Diskussion seine Schlüsse gezogen. Die EDK nimmt sich diese Zeit für ihre Reflexion – die EDK hat diese Zeit auch, denn so viel steht ja von Anfang an fest: Für Hektik und überstürzte Dramaturgien besteht überhaupt kein Anlass.

Gleichwohl hat der Vorstand einen wichtigen Schritt schon gemacht. Er hat die Bildung und Gründung der Schweizerischen Mittelschulämterkonferenz beschlossen. Zu ihr werde ich mich später noch äussern.

Die Harmonisierung der Volksschule läuft. HarmoS tritt am 1. August in Kraft. Die Berufsbildung ist seit einigen Jahren daran, sich dem starken Wandel in der Berufs- und Arbeitswelt anzupassen. In der Folge von EVAMAR ist auch das Gymnasium aufgefordert nachzudenken. Nachzudenken über seine Strukturen, sein Funktionieren und seine Perspektiven.

Ich möchte zu drei Punkten ausführlicher sprechen:
1. Zur Ausgangslage für das Gymnasium;
2. Zu den Ergebnissen von EVAMAR II und PGYM;
3. Zu den nach den Empfehlungen von EVAMAR und PGYM sich abzeichnenden Handlungsfeldern.

Generalsekretariat | **Secrétariat général**
Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach 660, CH-3000 Bern 7 | T: +41 (0)31 309 51 11, F: +41 (0)31 309 51 50, www.edk.ch, edk@edk.ch

IDES Informationszentrum | Centre d'information | T: +41 (0)31 309 51 00, F: +41 (0)31 309 51 10, ides@edk.ch

AUSGANGSLAGE
Seuls ceux qui savent d'où ils viennent peuvent savoir où ils vont. Ce point de départ est important, car il offre une assise au voyage, qui comporte naturellement des inconnues relatives à sa longueur, à sa durée et même à son itinéraire qu'il est parfois de nécessaire de modifier en cours de route.

Ce voyage, c'est celui qu'ont entrepris les études gymnasiales suisses. Suite aux changements survenus dans l'espace suisse de l'éducation, le gymnase, comme tous les niveaux de formation, se trouve aujourd'hui dans un environnement beaucoup plus compétitif. Le champ de force est déterminé par quatre éléments: la politique des cantons et de la Confédération, les finances des cantons, la situation de concurrence qui existe au degré secondaire I et dans les autres secteurs du degré secondaire II, les hautes écoles.

Das schweizerische Bildungssystem hat auf die in rasantem Tempo und in internationalem Kontext erfolgenden Veränderungen reagiert und für unser Land angepasste Lösungen gefunden. Die Schweiz hält mit den globalen Entwicklungen Schritt. Aber mit diesem globalen Visàvis rückt immer mehr unser Land als Einheit, als Bildungsraum Schweiz ins Zentrum, in dem hohe Qualität gefordert wird und in dem Durchlässigkeit und Mobilität gewährleistet sein müssen. Letzten Endes hat die so genannte Bildungsverfassung 2006 dies dann wirklich festgeschrieben: Die Sorge für eine hohe Qualität und Durchlässigkeit des Bildungsraumes Schweiz.

Für das Gymnasium ist der Auftrag aber in all den Jahren immer der gleiche geblieben: Die universitäre Studierfähigkeit vermitteln, zur universitären Hochschulreife führen; und zwar mit einer anspruchsvollen allgemeinen BILDUNG. In dieser Funktion hat das Gymnasium nie eine Konkurrenz bekommen. Diese Funktion ist exklusiv dem Gymnasium eingeräumt.

En 1995, la CDIP et la Confédération ont certes convenu d'une révision générale de l'ORM. Mais l'objectif principal du gymnase est resté: à savoir dispenser «une formation générale équilibrée et cohérente, qui confère aux élèves la maturité requise pour entreprendre des études supérieures et les prépare à assumer des responsabilités au sein de la société actuelle». Si le nouveau RRM (avec 7 disciplines fondamentales, 1 option spécifique, 1 option complémentaire et un travail de maturité) a été relativement bien accepté, le regroupement des disciplines relatives aux sciences expérimentales a, quant à lui, été critiqué. En 2007 a eu lieu une révision partielle du RRM, dans le cadre de laquelle le regroupement des disciplines a été supprimé. Le travail de maturité a été reconnu comme l'un des principaux apports du RRM 95; son importance a été renforcée.

Si l'objectif du gymnase est de donner accès à toutes les filières universitaires et des Hautes Ecoles, et si cet objectif est conféré exclusivement au gymnase, il y a lieu de s'assurer que cet objectif puisse être atteint. Au début des années 2000, la CDIP a donc décidé d'évaluer la mise en application du RRM 1995. Il en est résulté deux volumineuses études, très différentes: EVAMAR I et EVAMAR II. En 2008, l'ensemble de l'évaluation s'est achevée avec la fin d'EVAMAR II. Pour le suivi scientifique, la CDIP avait mis sur pied la Plate-forme Gymnase (PGYM), un groupe d'accompagnement composé de membres issus de tous les milieux impliqués.

EVAMAR II und PGYM
Quels sont donc les point essentiels à retenir de l'étude EVAMAR 2 et du rapport de la Plate-forme PGYM?

Ein erster wichtiger Befund sind für mich die grossen Unterschiede zwischen den individuellen Leistungen und die grossen Unterschiede zwischen den Klassen.

Es gibt Unterschiede aufgrund der Länge des Gymnasiums. Die vierjährige Schuldauer wird von EVAMAR II als sehr positiv angesehen. Ich muss Ihnen gegenüber aber sicher nicht speziell hervorheben, wie schwierig und heikel diese Frage politisch ist. Obwohl sie mir als Freiburger Staatsrätin sehr entgegenkommt.

Auf die Kantone umgelegt, zeigen sich Unterschiede zwischen jenen Kantonen die eine hohe Maturitätsquote haben und jenen, die eine tiefe haben. Es ist mir klar, dass es immer Unterschiede geben wird. Aber ich finde, die Bandbreite ist zu gross.

Gravierend finde ich die Ergebnisse in Sachen «Erstsprache» und Mathematik. Das was als elementare Basiskenntnisse bezeichnet wird, das müssen die Schülerinnen und Schüler auch können.

Insgesamt stellt EVAMAR II dem Gymnasium aber kein schlechtes Zeugnis aus. Ich sage das hocherfreut, denn das ist ein Kompliment an Sie und an die Lehrpersonen. Ihr Einsatz und Ihr grosses Engagement sind unschätzbar.

Ich ziehe aus den Evaluationen und den Diskussionen folgendes **FAZIT.**

A l'actif, nous indiquerons que la Suisse dispose d'un système efficace au degré secondaire II: la formation générale et la formation professionnelle œuvrent dans une saine concurrence et s'influencent mutuellement.

Cependant un système de concurrence n'existe plus au niveau de l'entrée dans les universités puisqu'il suffit de disposer d'un certificat de maturité pour avoir accès à toutes les branches d'études (seule exception: la médecine). La formation gymnasiale doit permettre aux élèves d'acquérir l'aptitude générale aux études supérieures. Les universités souhaitent le maintien de cet objectif.

Mais, et c'est un des aspects les moins reluisants du bilan, trop d'étudiants abandonnent leurs études ou renoncent à en effectuer. Existe-t-il un lien avec un taux parfois élevé de la maturité? Je n'ai pas de réponse immédiate, mais vous admettrez avec moi qu'n raison des charges et des objectifs de notre système éducatif, cette situation représente un «luxe» cher payé que nous ne pouvons pas nous permettre.

Les travaux effectués dans le cadre des projets EVAMAR et PGYM ont mis en lumière des thématiques qui sont appelés à alimenter la discussion politique. Permettez-moi de les énumérer:

a. La durée du gymnase est une question controversée.
b. La discussion sur les «standards» doit être menée avec précaution. Mais il est certain qu'un seul exposé - a priori négatif - ne suffit pas!
c. Le but et les objectifs du gymnase ne sont pas appliqués de la même façon partout en Suisse.
d. Une révision à court terme du RRM 95 n'est pas nécessaire. Il s'agit de déterminer si, plus tard, le RRM devra être soumis à une révision partielle ou à une révision complète, et si oui, dans quel délai.

Voilà quatre thèmes essentiels de débats qu'on ne saurait éviter dans les années prochaines au sujet du gymnase. Il ne faut pas redouter ces discussions. Le système éducatif suisse a beaucoup évolué depuis vingt ans. Mais on constate que le gymnase n'a pas été placé au centre du débat dans la mesure où l'attention du monde politique se portait sur l'enseignement supérieur, avec la Réforme de Bologne, et sur l'enseignement obligatoire, avec l'article constitutionnel sur la formation et le Concordat «HarmoS».

On peut dire sans crainte de se tromper que, dans les prochaines années, c'est le gymnase qui viendra se placer au cœur des débats scolaires et pédagogiques à venir.
L'art. 62, al. 4, de la Constitution fédérale suisse est désormais connu: «Si les efforts de coordination n'aboutissent pas à une harmonisation de l'instruction publique concernant la scolarité obligatoire, l'âge de l'entrée à l'école, la durée et les objectifs des niveaux d'enseignement et le passage de l'un à l'autre, ainsi que la reconnaissance des diplômes, la Confédération légifère dans la mesure nécessaire». Cet article concerne également le gymnase. L'harmonisation des objectifs et de la durée de la formation ainsi que l'amélioration des transitions entre les niveaux d'enseignement sont des obligations à remplir.

D'une part, le mandat délivré par la Constitution fédérale inclut la question de la convergence de la durée des objectifs du gymnase. Le Plan d'étude Cadre pour le gymnase, reconnu par la CDIP en 1993 et le RRM 95 répondent déjà à cette exigence. D'autre part, l'article constitutionnel traite du passage d'un niveau d'enseignement à l'autre. Il y a lieu de définir les compétences à la fin du Secondaire I pour entrer au gymnase – c'est aussi l'un des buts du concordat Harmos que de réguler la transition entre le S1 et le S2) – et de définir de manière plus précise ou concrète les compétences pour accéder aux études supérieures, soit la transition entre le Se et les hautes écoles.
Dans ce contexte, et compte tenu également des résultats des rapports finaux EVAMAR II et PGYM, une profonde réflexion sur du gymnase s'avère nécessaire. Elle implique au niveau national la défense de la place occupée par le gymnase, la compensation des différences qui peuvent exister entre les régions, notamment les régions linguistiques, et un contrôle de la qualité des certificats délivrés au terme de la formation gymnasiale.

Champs d'action
Trois champs d'action se dessinent pour les prochaines années.

1. Garantir l'aptitude générale aux études supérieures
Le gymnase demeure et doit rester la voie qui donne accès aux hautes écoles universitaires. Les élèves doivent attester, au terme de la formation, d'une «aptitude générale aux études supérieures» de bon niveau. Or, dans la très large offre gymnasiale actuelle, qui peut affirmer que tous les profils sont garants de cette aptitude? Dès lors, il faut, soit harmoniser les exigences dans tous les profils, soit diminuer l'offre pour ne valider que les profils suffisamment exigeants.

Les plus anciens parmi vous doivent se souvenir d'un slogan analogue qui avait cours, à la fin des années 1980, alors que les maîtres de gymnase suisses réfléchissaient au Plan d'Etude Cadre, celui qui sera finalement adopté en 1993. Sa formulation exacte était: «Faire moins, pour faire mieux». Cela signifiait remplacer dans le plan d'étude un programme basé sur des connaissances encyclopédiques, par des objectifs de compétence et de réflexion, liés à des connaissances moindres mais plus ciblées.

Il ne s'agit pas de cela dans ma réflexion actuelle, qui porte plutôt sur l'abondance des choix opérés par les élèves. On le sait, la responsabilité laissée à l'élève quant au choix de ses options, conduit à la juxtaposition de profils très différents. Tous n'ont pas le même niveau d'exigences. Je me demande donc s'il ne faut pas restreindre un peu les possibilités de choix laissées aux étudiants. Je n'ai pas de solution toute faite.

Faut-il réduire le catalogue de l'offre des options? Pas forcément. On pourrait plutôt mieux guider le choix des élèves. Quand je dis «guider le choix», je ne parle pas des conseils que l'on donne aux étudiants sur les options possibles, car je pense que ces informations sont toujours données de manière pertinente. Je me demande si le règlement lui-même ne doit pas être plus restrictif. Par exemple, si l'option spécifique appartient au domaine des sciences humaines, l'option complémentaire ne devrait-elle pas obligatoire-

ment être du domaine des sciences expérimentales? Il ne s'agit que de suggestions, car je pense qu'une réflexion doit être menée à ce sujet pour trouver des solutions adéquates, afin que tous les profils présentent une meilleure cohérence quant au niveau d'exigences.

2. Définir les compétences qui confèrent une aptitude générale
Le gymnase doit adopter et assumer l'orientation compétences, qui est de plus en plus courante. Le PEC93 déjà utilisait ce terme. Pour simplifier, disons que les compétences de base des élèves doivent être suffisantes à la fois en langue première, en mathématiques et en anglais. EVAMAR II montre que beaucoup de maturants compensent leurs déficits dans un domaine par de meilleurs résultats dans un autre. Les niveaux de compétences exigés pour tous dans toutes les disciplines de base, ainsi que leur mesure, sont des questions qui doivent être résolues. Comment? Révision du Plan d'études cadre, testes et épreuves d'orientation, épreuves de maturité communes au niveau des écoles, du canton, des cantons, analyse des performances dans les écoles subséquentes, définition de standards (peut-on utiliser le terme?) sont des voies à étudier. Les formes d'apprentissage autonome doivent continuer à être développées.

Il convient de développer un peu cette partie qui fait l'objet, demain, d'une seule présentation. Celles et ceux qui pensent que le gymnase peut éviter la discussion sur les standards de formation font à mon sens fausse route. D'abord, entendons-nous sur la notion de standards, car à mon avis ils existent déjà en partie.

Il y a longtemps par exemple que la Société Suisse des professeurs de sciences naturelles s'est entendue sur une liste des chapitres de biologie enseignés au gymnase; et de nombreuses discussions ont eu lieu pour définir où placer la barre dans tel ou tel chapitre.

Il en va de même, je crois, pour les mathématiques où, d'entente avec l'EPFZ, a également été publié depuis longtemps un programme-type pour les écoles de maturité. Pourtant on entend souvent l'un ou l'autre enseignant affirmer, en fin d'année scolaire, qu'il n'a pas pu finir le programme. Peut-être que si l'on s'était mieux entendu sur les niveaux à atteindre dans chacun des domaines, on arriverait plus facilement à boucler ce fameux programme.

La volonté de rassembler l'énoncé de l'ensemble des disciplines enseignées au gymnase dans un document unique, c'est-à-dire dans le Plan d'Etude Cadre, le PEC 93, cette volonté ne relevait-elle pas d'une intention de doter le gymnase suisse d'un document de référence, donc d'un standard. On s'aperçoit maintenant que les exigences formulées dans ce document doivent être précisées.

En tant que directrices et directeurs de gymnase, n'êtes-vous pas intéressés à connaître le niveau de compétence atteint par les élèves à la fin du cycle d'orientation. Pourquoi devrait-on contester aux hautes écoles le droit de connaître les compétences minimales acquises par tous les gymnasiens qui se présentent aux études supérieures. Non seulement les compétences minimales, mais aussi les compétences spécifiques, développées dans telle option particulière, doivent être connues.

Mesdames et Messieurs, la déconsidération la plus grave, qui puisse être faite au gymnase, serait d'instituer des examens d'entrée dans les hautes écoles. Si le certificat de maturité doit rester le ticket unique permettant l'entrée dans toutes les études supérieures, il y a lieu de fournir une assurance qualité sur le niveau d'atteinte des objectifs de la maturité.

Que signifie en effet l'expression «la maturité requise pour entreprendre des études supérieures», présentée comme l'un des objectifs essentiels à l'art. 5 de l'ORM? et comment donner l'assurance de son atteinte?
Cet objectif général doit être précisé à mon avis par des compétences mieux définies. L'enquête EVAMAR II a d'ailleurs joué un rôle de pionnier dans la définition de standards puisqu'un des sous-projets de l'étude a consisté à déterminer les connaissances et compétences requises pour suivre les deux premiers semestres à l'université, ceci pour les 3 branches choisies dans EVAMAR, la langue maternelle, les mathématiques et la biologie. Ceci s'est fait grâce à l'analyse du matériel d'enseignement et des examens dans 16 branches académiques, étudiées par environ 70% des personnes immatriculées en Suisse. Cette étude a été complétée par une enquête auprès du corps professoral des universités, à qui on a demandé quelles connaissances et compétences disciplinaires et transversales ils supposaient acquises chez leurs étudiants du premier et second semestre universitaire. C'est sur cette base qu'ont été construits les tests d'EVAMAR II. On voit donc qu'il est possible d'établir des standards. Sans doute ceux formulés dans EVAMAR pourraient être affinés de manière plus pertinentes, plus scientifiques. Dès lors, il est important que les directeurs de gymnases soient associés à cet effort de définition des niveaux de compétences et je souhaite qu'ils demandent spontanément d'y être intégrés.

3. Piloter le gymnase au niveau national
La durée de la formation gymnasiale est une question qu'il sera nécessaire de traiter à l'échelon national. Le fait que le gymnase se caractérise par des structures scolaires très hétérogènes, se prêtant mal à des comparaisons, doit retrouver une solution dans le sens d'une meilleure unité – tout en respectant les particularités cantonales et régionales, évidemment. Voilà ce qui crée la difficulté, et en même temps l'enjeu d'un pilotage intercantonal, pour ne pas dire national.

Je suis fribourgeoise et, à ce titre, je suis rassurée que l'enquête EVAMAR II ait indiqué clairement que les performances sont meilleures, quand les gymnasiens ont suivi 4 années dans la même école. Le nombre d'années de formation passé dans ce type d'établissement semble avoir un impact sur les résultats des tests.

En suisse alémanique, vous savez qu'il existe des gymnases de longue durée, «Langzeitgymnasium», dans lesquels les élèves passent directement après l'école primaire. La comparaison montre que, dans presque tous les domaines testés, ainsi qu'aux notes de maturité, les gymnases de longue durée obtiennent toujours des résultats meilleurs même si l'amplitude est relativement faible.

J'en tire une première conclusion: là où le gymnase est organisé en 4 ans, mieux vaut le laisser sous cette forme, ceci indépendamment du fait que la durée totale pour atteindre la maturité soit de 12 ou 13 ans!

Pour avancer dans ce domaine, je peux déjà vous communiquer une action très concrète, qui vient d'être décidée par le comité de la CDIP: il s'agit de la création d'une Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire de formation post obligatoire.

An seiner Sitzung von Anfang Mai hat der Vorstand der EDK beschlossen, die Schweizerische Mittelschulämterkonferenz einzuführen. Diese wird die Empfehlungen und Themen aus EVAMAR II und PGYM sorgfältig besprechen und der EDK bzw. dem EDI Vorschläge unterbreiten, was wann wie geändert und weiterentwickelt werden soll, wo noch welche Untersuchungen gemacht und Analysen getroffen werden müssten. Die KSGR wird in diesem Prozess zusammen mit der KFMS eng ins Gespräch einbezogen. Ich bin überzeugt davon, dass mit dieser Konferenz ein wichtiges Gremium geschaffen wird, um die Fragen rund um das Gymnasium gesamtschweizerisch auf der Ebene der zuständigen Ämter und Dienststellen direkt zu besprechen und dort wo nötig zu koordinieren.

Ich komme zum **SCHLUSS**

Die «Vielfalt in der Einheit zu leben» heisst es in der Präambel der Schweizer Verfassung. Wir haben als Markenzeichen vier Sprachen auf den Banknoten. Aber rund 20 Prozent der Menschen haben vielleicht Schweizer Banknoten, aber sie sind ohne Schweizer Pass. Mit den Eingewanderten sind weitere Sprachen in das Land gekommen. Bis zu 50 weitere Sprachen werden gesprochen und mittlerweile können mehr Personen Albanisch, Portugiesisch oder eine slawische Sprache sprechen, als Rätoromanisch. So vermerkt das Bundesamt für Statistik an vierter Stelle der meistgesprochenen Hauptsprachen der Wohnbevölkerung in der Schweiz die vage Kategorie «übrige Sprachen» mit 9%. Diese Gruppierung stellt nach der deutschen, französischen und italienischen und vor der spanischen, kroatischen und serbischen die grösste Gruppierung dar. Zu den meistgesprochenen «übrigen Sprachen» gehören Tamil, Arabisch, Niederländisch, Russisch, Chinesisch, Thai sowie viele (west)afrikanische Sprachen. Die offizielle Viersprachigkeit ist also schon lange einer Sprachvielfalt gewichen. Auf Grund unserer Struktur sind wir eigentlich Tag für Tag am Übersetzen!

Und dies – glaube ich – ist gerade die Stärke unserer politischen Kultur: Das miteinander Reden, das sich Vereinbaren. Die zwischen den Kantonen vereinbarten Konkordate sind nichts anderes als Ausdruck dieser Praxis.

Deshalb halte ich es für überlegenswert, wo und wie wir einheitlicher auftreten, wo wir gemeinsame Lösungen finden können. Auch für das Gymnasium. Das Gymnasium allein, als einzelne Schule kommt garantiert unter Druck, das Gymnasium als Schweizer Schule hat beste Erfolgsaussichten.
Genauso wie sie mit HarmoS die Diskussion über die Volksschule miteinander führen, können die Kantone auch versuchen, dort, wo ihre Differenzen in der gymnasialen Struktur (zu) gross sind, sie zu verringern. So lautet doch letztlich auch der Auftrag aus der Bundesverfassung, Das ist gewiss nicht einfach, und viele möchten lieber still verharren. Aber: «Man ist nicht realistisch, indem man keine Idee hat» schrieb einst Max Frisch. Ich gehe nicht so weit, dass ich den 68er Slogan: «Soyez réalistes, demandez l'impossible» an den Schluss meiner Überlegungen stelle. Ich sage aber ganz bewusst: «Soyons réalistes, essayons le possible!» Was wir können, sollten wir unbedingt tun. Es zu unterlassen, wäre ein Fehler.